

Décision 20-DCC-19 du 12 février 2020

relative à la prise de contrôle exclusif des sociétés Parot Premium Bordeaux, Parot Premium Brive-la-Gaillarde et SAS Portes de Bordeaux par la société Edenauto

Posted on: 12 février 2020 | Secteurs :

DISTRIBUTION

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Type d'opération

Prise de contrôle

Dispositif(s)

Autorisation

Décision de phase

Phase 1

Décision simplifiée

Oui

**Entreprise(s) ou organisme(s)
concerné(s)**

Edenauto
Parot Premium Bordeaux
Parot Premium Brive-la-
Gaillarde
SAS Portes de Bordeaux

Lire

le texte intégral de la décision
34.46 Ko